



COMMUNIQUÉ

Compte-rendu de la RPN salaires du 6 septembre 2022

DECLARATION PREALABLE DE LA FEC-FO

« Une dépêche AFP du jeudi 1^{er} septembre 2022, reprise par un certain nombre de médias, nous informait que le gouvernement avait demandé aux employeurs du Régime général d'ouvrir des négociations pour revaloriser la valeur du point.

Notons au passage que les Ministres de Tutelle qui s'empressent de communiquer sur l'ouverture de soi-disant « négociations » sur les salaires n'ont même pas daigné accuser réception de la lettre commune que toutes les Fédérations ont adressé au début du mois de juillet traitant entre-autres de l'augmentation de la valeur du point.

Si nous considérons que cette annonce est une bonne nouvelle pour l'ensemble du personnel, la Fédération FO pose néanmoins la question :

S'agit-il d'une véritable négociation ou s'agit-il de faire entériner par les Fédérations les décisions gouvernementales déjà arrêtées comme cela a été le cas pour l'application du « Ségur de la Santé » dans les UGECAM ?

En effet, une véritable négociation suppose que le point de départ de celle-ci soit la prise en compte de la réalité salariale du personnel de la Sécurité sociale qui a vu la valeur du point bloquée par les différents gouvernements depuis 2010 et d'autre part du taux de l'inflation qui était au mois d'août selon l'INSEE de 5,8 % sur 1 an.

Par ailleurs, selon les prévisions l'inflation devrait perdurer jusqu'en 2023.

Or, la presse nous annonce que la « négociation » devrait se mener sur « la base des 3,5 % accordés en juillet aux fonctionnaires ». Il ne s'agit donc pas d'une véritable négociation car pour maintenir le pouvoir d'achat il faut tenir compte de la réalité de l'inflation.

C'est pour cette raison que la Fédération FO demande que la négociation se mène sur la base de la réalité de l'inflation afin que l'augmentation de la valeur du point garantisse le pouvoir d'achat de tous les agents. »

DEROULEMENT DE LA RPN

Au cours de cette RPN, l'UCANSS a formulé sa « proposition » d'une augmentation de la valeur du point de 3,5 % à compter du 1^{er} octobre 2022. Celle-ci serait financée par un complément de RMPP de 3,02 % (dont 0,86 % sur 2022). La directrice de l'UCANSS a également affirmé qu'il s'agissait là d'un maximum au-delà duquel l'Etat ne souhaitait pas aller.

Toutes les Fédérations ont exprimé leur mécontentement vis-à-vis du projet présenté.

Pour FO, il s'agit tout d'abord, une nouvelle fois, d'une négociation qui n'en est pas une. Rappelons que le gouvernement a, dès le 1^{er} septembre, lancé une opération de communication visant à expliquer qu'il engageait la « Sécurité sociale » à ouvrir des négociations sur les salaires tout en expliquant que cette augmentation devrait se faire « sur la base de 3,5 % » avec une application à l'automne. La réalité, c'est que c'est lui le décisionnaire, qu'il avait déjà donné les éléments à la presse et que l'UCANSS s'emploie à appliquer strictement ses directives, en cherchant à ne laisser entrevoir aucune marge de manœuvre.

Par ailleurs, s'il s'agit bien d'une augmentation de la valeur du point inédite depuis plus de 10 ans, le montant de 3,5 % est aujourd'hui déconnecté de la réalité et des besoins des collègues. En effet, l'inflation sévit depuis des mois, elle atteint 5,8% sur un an au mois d'août et toutes les prévisions disent qu'elle va perdurer à des niveaux élevés au moins jusqu'en 2023. 3,5 %, c'est donc au mieux entériner une perte de pouvoir d'achat !

Enfin, la date d'effet du 1^{er} octobre est littéralement scandaleuse. Les agents de la Sécurité sociale se sont en effet vus refuser toute augmentation dans l'attente de l'évolution du point d'indice des fonctionnaires, celle-ci étant finalement intervenue à effet du 1^{er} juillet. Et voilà que le gouvernement décide de les traiter différemment sans que cela ne réponde à aucune logique vis-à-vis de la perte de pouvoir d'achat qu'ils subissent ! Il faut ajouter que cette date entraînera un effet report sur 2023 qui hypothèque déjà toute perspective d'augmentation des salaires l'année prochaine...

FO, comme toutes les autres Fédérations, a largement argumenté contre le caractère inacceptable de la méthode employée et du projet présenté.

Nous avons longuement insisté pour que l'UCANSS et le COMEX retournent vers le Ministère afin de lui faire état du point de vue des Fédérations. La Directrice de l'UCANSS a fini par accepter d'aborder la question au COMEX du 14 septembre. Une prochaine RPN salaires est donc prévue le 20 septembre.

Pour tous les collègues de la Sécurité sociale, exaspérés par la perte de leur pouvoir d'achat, il y a urgence : le Ministère doit changer ses plans ! Il faut une vraie négociation sur l'augmentation de la valeur du point et de sa date d'effet qui prenne en compte l'inflation !

Paris, le 7 septembre 2022